

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Tombé

AMENDEMENT

N ° SPE1316

présenté par

Mme Sas, M. François-Michel Lambert, Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet,
Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy,
Mme Duflot, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac et Mme Pompili

ARTICLE 2

A l'alinéa 9, supprimer le mot :

« routier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de permettre aux entreprises de transport public non routier, telle que la SNCF, de saisir l'ARAFER pour que celle-ci se prononce sur les conditions dans lesquelles des services réguliers de transport de personne peuvent être mis en place en concurrence de ses propres lignes déjà en service.